

d'hydraulique fluviale (E/CN.11/263) et le rapport de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations (E/CN.11/264 et Add.1),

*Prend note avec satisfaction* du travail exécuté par le Bureau et en particulier des services techniques rendus par les experts du Bureau aux pays de la région ;

*Félicite* le Bureau de son importante publication sur les « Dégâts causés par les inondations et travaux de défense projetés ou exécutés en Asie et en Extrême-Orient » (Recueil de la défense contre les inondations, n° 1) et recommande la continuation de la publication de ce recueil ;

*Soulignant* particulièrement le fait que la défense contre les inondations est une partie fondamentale de l'aménagement intégral des bassins et ne peut être séparé de ce problème,

*Invite* le Secrétaire exécutif à porter à la connaissance des gouvernements membres et membres associés, aux fins d'examen, les recommandations de la Conférence technique régionale de la défense contre les inondations telles qu'elles figurent au chapitre IV de son rapport ;

*Approuve* le programme suivant de travail du Bureau pour 1951 dans l'ordre de priorité ci-après indiqué :

1. Amélioration des méthodes de défense contre les inondations ;
2. Etude commune sur la protection des berges, les ouvrages de régularisation et le problème des sédiments ;
3. Etude et développement des projets d'aménagement à buts multiples intéressant la défense contre les inondations.
4. Conseils et assistance techniques aux gouvernements ;
5. Problèmes techniques concernant les fleuves internationaux ;
6. Normalisation des méthodes et de l'enregistrement des mesures hydrologiques, y compris le type d'annuaire hydrologique ;
7. Publications de renseignements techniques sur les ouvrages et les méthodes de défense contre les inondations ;
8. Coordination des programmes des établissements de recherches hydrauliques ;
9. Constitution d'un corps commun d'experts de la région pour les travaux de défense contre les inondations ;
10. Diffusion des rapports et publications techniques.

*Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/293)*

*La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

*Ayant pris note* avec satisfaction du rapport de la Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/265),

*Approuve* les recommandations contenues dans le rapport ;

*Décide* qu'un Groupe de travail composé d'experts et chargé de coordonner les travaux des gouvernements de la région en ce qui concerne l'adoption de la classification type pour le commerce international soit convoqué en 1951 par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Service de l'assistance technique et les institutions spécialisées intéressées ;

*Recommande* que le Secrétaire exécutif convoque en 1952 la deuxième Conférence régionale de statisticiens, avec la collaboration du Bureau statistique de l'Organisation des Nations Unies, du Service de l'assistance technique et des institutions spécialisées intéressées ;

*Invite* les gouvernements des pays de la région qui participeront à la deuxième Conférence régionale à faire rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la première Conférence régionale de statisticiens.

MESURES PROPRES A ACCROÎTRE LES APPROVISIONNEMENTS EN MATÉRIEL ÉDUCATIF ET SCIENTIFIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEAE0

*Résolution en date du 2 mars 1951 (E/CN.11/295)*

*La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,*

*Ayant examiné* le rapport du Groupe de travail mixte CEAE0/UNESCO relatif aux mesures propres à accroître les approvisionnements en matériel éducatif et scientifique dans la région de la CEAE0 (E/CN.11/266 et annexes),

*Exprime* la satisfaction que lui inspire ce rapport ;

*Approuve* les recommandations contenues dans ce rapport et aux termes desquelles il est proposé :

1. Que les gouvernements des pays de la région, lorsqu'ils négocient de nouveaux accords commerciaux ou qu'ils procèdent à la révision d'accords existants, mentionnent expressément le matériel éducatif et scientifique sur la liste des articles qu'ils se proposent d'importer ;
2. Que les gouvernements des pays de la région étudient à fond la possibilité d'obtenir des subventions pour l'achat de matériel éducatif et